

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 285

4 février 2015

### SOMMAIRE

Active Immobilière S.A. ....	13637	CNF SA .....	13634
Acuerate International S.à r.l. ....	13637	CNOOC Luxembourg Holding S.à r.l. ...	13635
A.D. Consult .....	13637	Cocker & Co S.A. ....	13641
ad visum S.à r.l. ....	13636	Coffee Break S.à r.l. ....	13641
aec-pro s.a. ....	13636	Cominsider S.A. ....	13634
Agence en Douane D. Maire S.à r.l. ....	13636	Compagnie Financière du Lion d'Argent S.A. ....	13640
Agence immobilière GIORGETTI & KUHN S.A. ....	13637	CPI Atlantis S.à r.l. ....	13641
Air Bag One S.à r.l. ....	13679	Crexim S.A. ....	13635
Ardena PGMBH .....	13638	Dachdeckerei-Bauschreinerei QUETSCH Guido Sàrl .....	13639
Battersea S.A. ....	13679	Digital Realty (Manchester) S.à r.l. ....	13640
BCR S.à r.l. ....	13637	Digital Realty (Welwyn) .....	13640
Biblical Ministries Worldwide, Luxem- bourg .....	13638	Eurodev International S.A. ....	13674
Big Mountain S.A. ....	13639	HedgeServ (Luxembourg) S.à r.l. ....	13660
Bioland S.A. ....	13639	HTS CAP S.A. ....	13671
BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l. ....	13638	iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A. .....	13636
BML Invest S.A. ....	13639	ING (L) .....	13658
Brussels City Properties S.A. ....	13634	Lucidum International S.A. ....	13663
Caresta S.A. ....	13642	Lux Renta Immobilia S.A. ....	13678
CFE-Rock S.A. ....	13641	Manuloc International .....	13676
CFT Consulting S.à r.l. ....	13641	NSH Natural Seed Holding S.à r.l. ....	13642
Chauffage-Sanitaire Rick S.à r.l. ....	13673	NSH Natural Seed Holding S.à r.l. ....	13669
Chez Luz Maria Sàrl .....	13641	Solairedirect Investment Management S.A. ....	13666
Chez Stefano S.à r.l. ....	13640	The Nina SCSp .....	13680
CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A. ....	13635	TS Invest S.A. ....	13671
CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A. ....	13634	Wellness @ Home Europe S.à r.l. ....	13635

**Brussels City Properties S.A., Société Anonyme Holding.**

Nous vous informons que SGG S.A. a pris la décision de résilier la convention de services et de domiciliation signée avec la société BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A. (RCS Luxembourg n° B32566), 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg et ceci avec effet au 24 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

SGG S.A.

Référence de publication: 2014207684/10.

(140233379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---

**CNF SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-7634 Medernach, 3, Schnepperkopp.

R.C.S. Luxembourg B 177.211.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28/12/2014.

*Pour la société*

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80- L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014207768/17.

(140232465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---

**Cominsider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 61.138.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 86.086, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Giacomo DI BARI, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société COMINSIDER S.A.

Luxembourg, le 29.12.2014.

*Pour: COMINSIDER S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014207776/17.

(140233004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---

**CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 96.355.

Par la présente, j'ai le regret de vous remettre ma démission en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2014207767/10.

(140232145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---

**CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 96.355.

Par la présente, j'ai le regret de vous remettre ma démission en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Christelle MATHIEU.

Référence de publication: 2014207766/10.

(140232145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

**Crexim S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 75.555.

CF Corporate Services

Société Anonyme

R.C.S. Luxembourg B 165 872

A décidé de dénoncer le siège social avec effet au 22 décembre 2014 de la société

CREBIM S.A.

Société anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75 555

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

CF Corporate Services

Société Anonyme

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2014207787/19.

(140232040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

**CNOOC Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207769/10.

(140232482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

**Wellness @ Home Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 148.125.

Il est porté à la connaissance de tiers le changement d'associés dans la société émarginée, à savoir:

La société FARINA EUROPEAN INVEST SA a été liquidée et ne détient par conséquent plus aucune part dans la société émarginée.

La répartition des parts est désormais la suivante:

- MYLENE FINANCE NV, société de droit Belge, enregistrée en Belgique sous le numéro 0440.319.523, avec siège social au 203 Liersesteenweg, B-2220 Heist-op-den-Berg détient 4 999 parts sociales.

- MYLENE PRODUCTS Sàrl, société de droit luxembourgeois, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 22 601, avec siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, détient 1 part sociale.

Référence de publication: 2015001240/15.

(150000256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**ad visum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 151.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001247/9.

(150000902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**aec-pro s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.  
R.C.S. Luxembourg B 116.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001248/9.

(150001193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Agence en Douane D. Maire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 547, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 188.796.

*Convention de cession de parts sociales*

Considérant la convention de cession de parts sociales conclue entre:

- Mr Daniel Maire, demeurant à B-6781 Selange, Belgique, 7 rue de la Laiterie
- Mr Pierre Maire, demeurant à B-6791 Athus, Belgique, 109 Grand-Rue

50 parts sociales de la société «Agence en Douane D. MAIRE S.A R.L.» ont été transférées en date du 22 décembre 2014 de Mr Daniel Maire vers Mr Pierre Maire.

Par conséquent, et ce à daté du 22 décembre 2014, la répartition des parts sociales de la société se présente comme suit:

Détenteur des parts sociales	Nombre de parts sociales	Pourcentage de détention
Daniel Maire . . . . .	50	50%
Pierre Maire . . . . .	50	50%

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001260/20.

(150001086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 146.222.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 31 décembre 2014 a décidé de clôturer la liquidation volontaire de la Société. Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait

Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2015001251/16.

(150000425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Agence immobilière GIORGETTI & KUHN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 5, rue de la Boucherie.  
R.C.S. Luxembourg B 99.772.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 décembre 2014 que Monsieur Guenter Hormisch, né le 11.04.1972 à D-Neuerburg, demeurant à D-54295 Trier, Schützenstrasse 33a a été appelé à la fonction d'Administrateur de catégorie C à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, en remplacement de l'Administrateur C démissionnaire, Monsieur Jean Nickels.

Le mandat de M. Guenter Hormisch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Pour avis et extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015001261/16.

(150001066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Acuerate International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 107.184.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015001291/10.

(150000474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**A.D. Consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 79.567.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 23/12/2014.

Signature.

Référence de publication: 2015001256/10.

(150001074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Active Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.  
R.C.S. Luxembourg B 108.396.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001289/9.

(150000751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**BCR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 3, rue Emile Lavandier.  
R.C.S. Luxembourg B 142.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001348/9.

(150000806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Biblical Ministries Worldwide, Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg F 351.

—  
DISSOLUTION

Affectation des biens de l'association dissoute: l'assemblée générale a en date du 8 août 2014 décidé de la dissolution de l'association.

Compte tenu des conditions formulées par l'assemblée générale, les liquidateurs ont terminé leurs travaux et ont déposé leur rapport qui a été approuvé par l'assemblée extraordinaire au 29 décembre 2014.

L'assemblée générale a nommé les liquidateurs suivants:

1. Mr. Phillip VAN DER WESTHUIZEN, expert comptable, 67, avenue Grand Duc Jean, L-8323 Olm, Luxembourg
2. Mme. Fe MINDEN-JAVELOSA, femme au foyer, 57, rue de Hédange. L-3841 Schiffange, Luxembourg
3. Mr. A. Timothy HEIJERMANS, pasteur, 9, rue de l'Alzette, L-3396 ROESER, Luxembourg

Les modalités de liquidation fixées par l'assemblée générale sont les suivantes: après le transfert d'un don de EUR 225,55 à l'association sans but lucratif «Bibel fir Lëtzebuerg, asbl», avec siège à 9, rue de l'Alzette, L-3396 Roeser, et le paiement de charges de clôture du compte bancaire, l'actif net de l'association a été transféré à l'association sans but lucratif «Christian Community Church, asbl», avec siège social à 34, rue du Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

*Pour l'association sans but lucratif*

Kathryn R. HEIJERMANS-ALLEN / A. Timothy HEIJERMANS

*Présidente / Trésorier*

Référence de publication: 2015001330/24.

(150000725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.326.

—  
Par résolutions prises en date du 3 septembre 2014, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Bill Finelli, avec adresse au 300, Campus Drive, NJ07932 Florham Park, Etats-Unis de son mandat de gérant, avec effet au 6 janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001336/13.

(150000369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Ardena PGMBH, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 24, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 122.387.

—  
SCHLIESSUNG EINER NIEDERLASSUNG

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. Dezember 2014*

*Erster und einziger Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, die Zweigstelle der ARDENA PGMBH, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 122.387, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 24, Kiricheneck, zu schließen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 19. Dezember 2014.

*Für ARDENA PGmbH*

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015001316/17.

(150000650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Big Mountain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 86.916.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants en date du 17 décembre 2014*

M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de catégorie B de la société en remplacement de M. Frédéric PLAYE, administrateur de catégorie B démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BIG MOUNTAIN S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015001355/17.

(150000914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Bioland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 127.743.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 septembre 2014*

1. Mme Virginie GUILLAUME a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

2. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BIOLAND S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015001356/16.

(150000524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**BML Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 152.402.

En ma qualité d'administrateur de la société de droit luxembourgeois BML INVEST S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2014.

A. DERGUIANI épouse BOUAITA.

Référence de publication: 2015001358/10.

(150000742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Dachdeckerei-Bauschreinerei QUETSCH Guido Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 94.042.

*«Rectificatif du dépôt L140230386 du 23/12/2014»*

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 23/12/2014.

Référence de publication: 2015002161/11.

(150001610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

**Compagnie Financière du Lion d'Argent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 87.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Compagnie Financière du Lion d'Argent S.A.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015002151/11.

(150002035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

**Digital Realty (Welwyn), Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 125.239.

Veillez prendre note du changement de l'adresse de l'associé Digital Luxembourg II Sarl, numéro d'immatriculation B110214, de 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2014.

*Pour la Société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

*Gérant de classe B*

Référence de publication: 2015002175/16.

(150002051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

**Digital Realty (Manchester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 132.337.

Veillez prendre note du changement de l'adresse de l'associé Digital Luxembourg II Sarl, numéro d'immatriculation B110214, de 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2014.

*Pour la Société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

*Gérant de classe B*

Référence de publication: 2015002173/16.

(150002053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

**Chez Stefano S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 32.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CHEZ STEFANO S.à.r.l.*

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015002142/11.

(150001475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

**Cocker & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 173.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002146/9.

(150001882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

**Coffee Break S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 82.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002148/9.

(150001508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

**Chez Luz Maria Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 53, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 175.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002139/9.

(150001422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

**CFE-Rock S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002133/9.

(150001886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

**CFT Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 78.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002134/9.

(150002178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

**CPI Atlantis S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.209.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002157/9.

(150002058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

**Caresta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.086.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207734/10.

(140233427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

**NSH Natural Seed Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.348.

## STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of November,  
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Seed Trust, a trust governed by the laws of New Zealand, whose trustee is Credit Suisse Trust Limited, as a New Zealand limited company governed by the laws of New Zealand, having its registered office at Level 15, West Plaza, Cnr Albert and Fanshawe Streets, Auckland 1010, New Zealand, registered with the New Zealand Companies Office of New Zealand under company number 1245275,

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on November 21, 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has required the undersigned notary to record the following:

I. that the issued share capital of NSH NATURAL SEED HOLDING Ltd, a private limited liability company established in Cyprus, having its registered office at 28 Oktovriou & Aimiliou Chourmouziou, 249,3035, Limassol, Cyprus, registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number..- 293515, incorporated in Cyprus on September 9, 2011 (the Company), having a share capital in the amount of six thousand Euro (EUR 6,000.-) divided into two thousand (2,000) ordinary shares and four thousand (4,000) redeemable shares, all fully paid up, with a par value of one Euro (EUR

1.-) each and representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, is duly represented at the present extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company (the Meeting), which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereafter reproduced;

II. that the appearing party above is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);

III. that by a resolution validly adopted by the Sole Shareholder in Limassol, Cyprus on July 31, 2014, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Sole Shareholder duly approved the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Limassol, Cyprus to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. A copy of the said resolution shall remain annexed to the present deed;

IV. that it results from (i) the audited balance sheet of the Company as of July 31, 2014 (the Balance Sheet) that the subscribed and paid-up share capital of the Company amounts to six thousand Euro (EUR 6,000.-) along with a share premium in the aggregate amount of twenty-one million seven hundred twenty-nine thousand eight Euro (EUR 21,729,008.-) and (ii) from a certificate of the management of the Company dated November 25, 2014, that since the date of the Balance Sheet and as of the date hereof, no material change in the financial situation of the Company has occurred since the Balance Sheet for the period ending on July 31, 2014, which would imply that such balance sheet has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof. A copy of such Balance Sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with registration authorities;

V. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Limassol, Cyprus to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved and with corporate continuance (the Transfer), it being understood that said Transfer as well as all the resolutions to be adopted

pursuant to the items below are subject to and shall be effective as from the date of the issuance by the Registrar of Companies of Cyprus of a consent for continuance ( ) (the Condition Precedent).

2. Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, adoption by the Company of the legal form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "NSH Natural Seed Holding S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, conversion of the existing two thousand (2,000) ordinary shares and four thousand (4,000) redeemable shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, into six thousand (6,000) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations set forth in the Amended and Restated Articles (as defined below) to be adopted pursuant to item seven (7) below.

4. Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, increase of the share capital of the Company by an amount of six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six thousand Euro (EUR 6,000.-) to an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by way of the issue of six thousand five hundred (6,500) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the rights and obligations set forth in the Amended and Restated Articles (as defined below) to be adopted pursuant to item seven (7) below.

5. Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, subscription..

to and payment of the increase of the share capital as described above by way of the conversion and incorporation to the share capital of the Company of an aggregate amount of six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-) out of the Company's share premium reserve account.

6. Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, decision to (i) approve the Balance Sheet of the Company tabled at the Meeting, (ii) acknowledge that the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, (iii) state that the total net value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the issued share capital of the Company, being twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and (iv) confirm the shareholding of the Company.

7. Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, amendment and complete restatement of the Company's articles of association (the Amended and Restated Articles) so as to (i) conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item two (2) above and (ii) reflect the share capital increase adopted under item four (4) above, and with the Company having the following corporate object:

"The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose."

8. Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, (i) acknowledgment of the resignation of Intertrust Director Services Ltd as director of the Company and vote of discharge and (ii) appointment of Mr. Joel Cardenas, company director, born in Bilbao, Byzkaia, Pais Vasco (Spain), on March 3, 1978, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert as sole manager of the Company for an unlimited period of time.

9. Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

10. Miscellaneous.

These facts exposed and recognized accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, the Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Limassol, Cyprus to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date of satisfaction of the Condition Precedent, without the Company being dissolved, but to the contrary with full corporate and legal continuance.

*Second resolution*

Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, the Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “NSH Natural Seed Holding S.à r.l.”, accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of satisfaction of the Condition Precedent be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, the Sole Shareholder resolves to convert the existing two thousand (2,000) ordinary shares and four thousand (4,000) redeemable shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, into six thousand (6,000) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations set forth in the Amended and Restated Articles to be adopted pursuant to the Seventh (7<sup>th</sup>) resolution below.

*Fourth resolution*

Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, the Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six thousand Euro (EUR 6,000.-) to an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by way of the issue of six thousand five hundred (6,500) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the rights and obligations set forth in the Amended and Restated Articles to be adopted pursuant to the Seventh (7<sup>th</sup>) resolution below.

*Fifth resolution*

Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, the Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, the Sole Shareholder resolves to subscribe and pay the increase of the share capital by way of the conversion and incorporation to the share capital of the Company of an aggregate amount of six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-) out of the Company's share premium reserve account. Proof of the existence of such share premium reserves has been given to the undersigned notary by the Balance Sheet.

*Sixth resolution*

Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, the Sole Shareholder resolves to:

- i) approve the Balance Sheet of the Company as at July 31, 2014;
- ii) acknowledge that the issued share capital of the Company is now set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each;
- iii) state that the total net value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the issued share capital of the Company, being twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each; and
- iv) confirm that the shareholding of the Company is composed as follows:  
Seed Trust: twelve thousand five hundred (12,500) shares.

*Seventh resolution*

Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company, including its corporate object clause, so as to (i) conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in the Second (2<sup>nd</sup>) resolution above and (ii) reflect the share capital increase adopted under the Fourth (4<sup>th</sup>) resolution above.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

“ **Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means NSH Natural Seed Holding S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

**Art. 2. Form and name.** The name of the Company is “NSH Natural Seed Holding S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

**Art. 3. Corporate objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up. A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

**Art. 8. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Powers of the general meeting.** As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 10. Annual general meeting - Other general meetings.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 3 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

**Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote.** The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

**Art. 13. Meetings of the board.** The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented- A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 14. Minutes of meetings of the board or minutes of resolutions of the sole manager.** The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the board.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) Managers or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

**Art. 18. Liability of the manager(s).** The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 19. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

**Art. 20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on January first (1<sup>st</sup>) and ends on December thirty-first (31<sup>st</sup>) of each year.

**Art. 21. Annual accounts.** Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 23. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time."

#### *Eighth resolution*

Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, the Sole Shareholder resolves to (i) acknowledge the resignation, effective as of the date of satisfaction of the Condition Precedent, of Intertrust Director Services Ltd as director of the Company and to grant him full discharge for the performance of its duties as director of the Company and (ii) appoint Mr. Joel Cardenas, company director, born in Bilbao, Byzkaia, Pais Vasco (Spain), on March 3, 1978, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, with effect as of the date of the satisfaction of the Condition Precedent, as sole manager of the Company for an unlimited period of time.

#### *Ninth resolution*

Subject to the satisfaction of the Condition Precedent, the Sole Shareholder resolves to establish registered office, principal establishment and central administration of the Company at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre,  
par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Seed Trust, un trust régi par les lois de Nouvelle Zélande, dont le fiduciaire est Credit Suisse Trust Limited, sous la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Nouvelle Zélande, ayant son siège social à Level 15, West Plaza, Cnr Albert and Fanshawe Streets, Auckland 1010, Nouvelle Zélande, immatriculée au Bureau des Sociétés (Companies Office) de Nouvelle Zélande sous le numéro 1245275,

ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 novembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que le capital social émis de NSH NATURAL SEED HOLDING Ltd, une société à responsabilité limitée établie à Chypre, ayant son siège social au 28 Oktovriou & Aimiliou Chourmouziou, 249, 3035, Limassol, Chypre, immatriculée au Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE293515, constituée à Chypre le 9 septembre 2011 (la Société), ayant un capital social d'un montant de six mille Euros (EUR 6.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales ordinaires et quatre mille (4.000) parts sociales rachetables, toutes entièrement libérées, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société (l'Assemblée) qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. que la partie comparante ci-dessus est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique);

III. que par une résolution adoptée valablement par l'Associé Unique à Limassol, Chypre, le 31 juillet 2014, agissant en conformité avec les statuts de la Société, l'Associé Unique a dûment approuvé le transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de Limassol, Chypre, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. Une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

IV. qu'il résulte (i) du bilan audité de la Société au 31 juillet 2014 (le Bilan) que le capital social souscrit et libéré de la Société s'élève à six mille Euros (EUR 6.000,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-et-un millions sept cent vingt-neuf mille huit Euros (EUR 21.729.008,-) et (ii) d'un certificat de la gérance de la Société daté du 25 novembre 2014, que depuis la date du Bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel n'est intervenu dans la situation financière de la Société depuis le Bilan couvrant la période se finissant au 31 juillet 2014, qui impliquerait que ce Bilan soit devenu matériellement incorrect et ne donne pas une vision réelle et juste de la situation financière de la Société à la date du présent acte. Une copie du Bilan et du certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de Limassol, Chypre, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans que la Société ne soit dissoute et avec pleine continuation de sa personnalité morale (le Transfert), étant entendu que ledit Transfert ainsi que toutes les résolutions devant être adoptées en vertu des points ci-dessous sont soumises à, et prendront effet à compter de la date de l'émission par le Registre des Sociétés de Chypre, d'un certificat d'approbation de la continuation de la Société ( ) (la Condition Suspensive).

2. Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de "NSH Natural Seed Holding S.à r.l." et acceptation de

la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, conversion des deux mille (2.000) parts sociales ordinaires et quatre mille (4.000) parts sociales rachetables existantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, en six mille (6.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune ainsi que les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts Modifiés et Refondus (tel que défini ci-dessous) devant être adoptés en vertu du point sept (7) ci-dessous.

4. Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, augmentation du capital social de la Société de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de six mille Euros (EUR 6.000,-) à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par l'émission de six mille cinq cent (6.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale ainsi que les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts Modifiés et Refondus (tel que défini ci-dessous) devant être adoptés en vertu du point sept (7) ci-dessous.

5. Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit ci-avant, par la conversion et l'incorporation au capital social de la Société d'un montant total de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-) depuis le compte de réserve de la prime d'émission de la Société.

6. Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, décision (i) d'approuver le Bilan de la Société produit à l'Assemblée, (ii) de constater que le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (iii) de confirmer que la valeur nette de tous les actifs et passifs de la Société correspond au moins à la valeur totale du capital social émis de la Société, lequel s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et (iv) de confirmer l'actionnariat de la Société;

7. Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, modification et refonte intégrale des statuts de la Société (les Statuts Modifiés et Refondus) afin (i) de les conformer aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié au point deux (2) ci-dessus et (ii) de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point quatre (4) ci-dessus, avec la Société ayant l'objet social suivant:

"L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.;

8. Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, (i) prise d'acte de la démission de Intertrust Director Services Ltd en tant que gérant de la Société et vote de la décharge et (ii) nomination de M. Joel Cardenas, administrateur de sociétés, né à Bilbao, Byzkaia, Pais Vasco (Espagne) le 3 mars 1978, ayant son adresse professionnelle au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

9. Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, établissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## 10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme justes par l'Associé Unique, l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Limassol, Chypre, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de la réalisation de la Condition Suspensive, sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

### *Deuxième résolution*

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de "NSH Natural Seed S.à r.l." et accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la réalisation de la Condition Suspensive soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

### *Troisième résolution*

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Associé Unique décide de convertir les deux mille (2.000) parts sociales ordinaires et quatre mille (4.000) parts sociales rachetables existantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, en six mille (6.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune ainsi que les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts Modifiés et Refondus devant être adoptés en vertu de la septième (7e) résolution ci-dessous.

### *Quatrième résolution*

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de six mille Euros (EUR 6.000,-) à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par l'émission de six mille cinq cent (6.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale ainsi que les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts Modifiés et Refondus devant être adoptés en vertu de la septième (7<sup>e</sup>) résolution ci-dessous.

### *Cinquième résolution*

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Associé Unique décide de souscrire et de libérer l'augmentation du capital social par la conversion et l'incorporation au capital social de la Société d'un montant total de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-) depuis le compte de réserve de la prime d'émission de la Société. Preuve de l'existence de cette réserve de la prime d'émission est donnée au notaire soussigné par le Bilan.

### *Sixième résolution*

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Associé Unique décide:

- i) d'approuver le Bilan de la Société au 31 juillet 2014;
- ii) de constater que le capital social de la Société est désormais fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- iii) de confirmer que la valeur nette de tous les actifs et passifs de la Société correspond au moins à la valeur totale du capital social émis de la Société, lequel s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.
- iv) confirmer que l'actionnariat de la Société est composé comme suit:  
Seed Trust: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

### *Septième résolution*

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société, y compris son objet social, afin de (i) les conformer aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié à la seconde (2e) résolution ci-dessus et (ii) refléter l'augmentation du capital social adoptée à la quatrième (4e) résolution ci-dessus.

Les Statuts coordonnés de la Société auront le libellé suivant:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie NSH Natural Seed S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est "NSH Natural Seed S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est formée pour une période illimitée.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune

de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

**Art. 7. Parts Sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

**Art. 8. Cessions de Parts Sociales.** La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la Loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.** Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 15h00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

**Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

**Art. 12. Administration.** La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Lorsque la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

**Art. 13. Réunion du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel

muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

**Art. 23. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

#### *Huitième résolution*

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Associé Unique décide de (i) prendre acte de la démission, avec effet à la date de la réalisation de la Condition Suspensive, de Intertrust Director Services Ltd en tant que gérant de la Société et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat de gérant de la Société et (ii) décide de nommer M. Joel Cardenas, administrateur de sociétés, né à Bilbao, Byzkaia, Pais Vasco (Espagne) le 3 mars 1978, ayant son adresse professionnelle au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

*Neuvième résolution*

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Estimation des frais - Déclaration*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête du mandataire de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, qui est connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 247 novembre 2014. REM/2014/2594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2015003289/922.

(150003038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

**ING (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company will be held before notary at the registered office of the Company on 13 February 2015 at 3 p.m. Luxembourg time (the "Meeting") to consider and resolve upon the following agenda:

*Agenda:*

1. As from 7 April 2015 (hereinafter the "Effective Date"), change of the name of the Company from "ING (L)" to "NN (L)" in order to align with the rebranding of the other ING Investment Management investment entities.
2. As from the Effective Date, subsequent amendment to Article 1 - "Name and Form" of the articles of association of the Company (hereinafter the "Articles") so as to reflect the new name of the Company. Article 1 shall therefore read as follows:  
 "There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of NN (L) (hereinafter the "Company"). The Company shall be governed by the Law of seventeenth of December two thousand and ten relating to undertakings for collective investments, and by these articles of association."
3. As from the Effective Date, Article 8 - "Form of Shares" of the Articles shall be entirely reworded so as to comply with Luxembourg law of 28 July 2014 concerning the compulsory deposit and immobilisation of shares and units in bearer form (the "Law"). Consequently, Article 8 shall read as follows:  
 "Article 8: Form of Shares. The board of directors shall determine whether the Company shall issue bearer and/or registered shares, to the extent permitted by law and under the conditions specified in the sales documents of the Company.  
 The board of directors may decide, at its entire discretion, whether or not to issue certificates in respect of registered shares, as specified in the sales documents of the Company. In case the board of directors has elected to issue no certificates, a shareholder shall receive, upon his request, a written confirmation of his shareholding. The share certificates, if issued, shall comply with the requirements set out under the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.  
 In case share certificates are issued, the board of directors may decide, at its entire discretion, to replace a share certificate which has been mislaid, mutilated or destroyed, as specified in the sales documents of the Company.  
 All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept in compliance with applicable laws.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with all the information requested under applicable laws, including an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

At the entire discretion of the board of directors, bearer shares may be issued in book entry bearer form or immobilised form, as specified in the sales documents of the Company.

All immobilised bearer shares of the Company shall be registered in the bearer share register which shall be kept by the bearer shares depositary in compliance with applicable laws, as further specified in the sales documents of the Company.

Ownership of bearer shares will be evidenced by the registration in the bearer share register. Upon written request by the shareholder concerned, the bearer shares depositary may issue a written confirmation of the shares registered for such shareholder in the bearer share register.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Sub-Fund or class of shares on a pro rata basis."

4. As from the Effective Date, amendment to Article 9 - "Classes of Shares" of the Articles so as to replace the third paragraph by the following:  
"Within each class, there may be  
- one or more capitalization share-types; and  
- one or more distribution share-types."
5. As from the Effective Date, amendment to Article 11 - "Redemption" of the Articles so as to re-arrange the allocation of costs in case of redemptions in kind. Consequently, the last sentence of Article 11 will be replaced as follows:  
"Any costs resulting from such a redemption in kind are supported by the redeeming shareholders."
6. As from the Effective Date, amendment to Article 13 - "Limitations on the Ownership of Shares" so as to replace letter b) third indent of the procedure as follows:  
"3. payment of the purchase price will be made to the owner of such shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender, where applicable, of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice together with the unmatured coupons. Upon deposit of such price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholders appearing as the owners thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender, where applicable, of the share certificate(s) and the unmatured coupons, if issued, as aforesaid;"
7. As from the Effective Date, amendment to Article 22 - "Delegation of Power" so as to remove the last paragraph as follows:  
"In the event that no entity within the ING Group would be in a position to control the management of the Company, the Company shall change its name forthwith at the request of ING Luxembourg to a name not resembling the one specified in article 1 hereof."
8. As from the Effective Date, removal of Article 24 - "Indemnification" from the Articles.
9. As from the Effective Date, subsequent renumbering of articles 25 to 33 of the Articles and update of the relevant cross-references in the Articles.
10. As from the Effective Date, amendment to the former Article 29 - "Distributions" (to be renumbered 28) of the Articles so as to comply with the Law. The third paragraph shall now read as follows:  
"Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Payments of distributions to holders of immobilised bearer shares shall be made to the bearer shares depositary for the benefit of the shareholder, as further specified in the sales documents of the Company."

The Meeting will validly deliberate on the agenda only if at least 50% of the issued share capital of the Company is present or represented. The related resolutions will be validly adopted if approved by at least two thirds of the votes cast by shareholders of the Company at the Meeting. Each share is entitled to one vote.

If the quorum is not reached, another Extraordinary General Meeting shall be convened. The second Extraordinary General Meeting shall validly deliberate on the agenda regardless of the proportion of the issued share capital of the Company present or represented.

Shareholders are invited to attend the Meeting in person. In case they cannot attend the meeting, they are kindly asked to complete and sign a proxy available at the registered office of the Company and to return it to the Legal Department of ING Investment Management Luxembourg S.A. at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg not later than 6 February 2015 5 p.m. Luxembourg time by fax (fax number + 352 26 19 68 40), followed by the original by regular mail.

*The Board of Directors of the Company.*

Référence de publication: 2015011759/755/106.

**HedgeServ (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 162.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 191.250.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

HedgeServ Holding L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC 24446 and having its registered office at DE (Cayman) Limited, Landmark Square, West Bay Road, PO Box 775, Grand Cayman KY1-9006 (the "Sole Partner");

duly here represented by Mr. Thomas Abulius, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 15 December 2014.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents the entire share capital of HedgeServ (Luxembourg) S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B191.250 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3555 on 25 November 2014. The articles of association have not been amended since.

The appearing party represents the entire share capital and has required the officiating notary to enact the following resolutions in accordance with Articles 14 and 19 of the articles of incorporation of the Company:

*First Resolution*

The Sole Partner resolves to amend the corporate object of the Company so that Article 4 of the articles of incorporation shall now read as follows:

"The purpose of the Company is the carrying out of all operations of a registrar agent, a client communication agent and of an administrative agent of the financial sector in the sense of Articles 25, 29-1 and 29-2 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the "Law of 1993") under any form and all operations related thereto.

The Company may, to extent permitted by the Law of 1993, have interests in any form and in any business, undertaking or company having an identical, analogous or related purpose or which are likely to support the development of its business or facilitate the provisions of its services.

The Company may carry out any commercial, technical, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

*Second Resolution*

The Sole Partner decides to reduce the nominal value of all outstanding shares from one thousand US dollar (USD 1,000.-) per share to one US dollar (USD 1.-) per share and adjust the number of outstanding shares accordingly, so that the entire share capital of the Company is now represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each.

*Third Resolution*

The Sole Partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thirty-seven thousand five hundred US dollar (USD 137,500.-) so as to raise it from twenty-five thousand US dollar (USD 25,000.-) to one

hundred sixty-two thousand five hundred US dollar (USD 162,500.-) through the issue of one hundred thirty-seven thousand five hundred (137,500) shares, each having a nominal value of one US dollar (USD 1.-).

The one hundred thirty-seven thousand five hundred (137,500) new shares issued have all been subscribed by the Sole Partner, here represented as aforementioned, for a total contribution in cash of four hundred twenty-five thousand US dollar (USD 425,000.-) consisting of one hundred thirty-seven thousand five hundred US dollar (USD 137,500.-) for the share capital of the Company and two hundred eighty-seven thousand five hundred US dollar (USD 287,500.-) for the share premium.

The amount of four hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 425,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Fourth Resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Partner decides to amend Article 5 of the articles of incorporation of the Company so that it shall now read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of one hundred sixty-two thousand five hundred US dollar (USD 162,500.-) represented by one hundred sixty-two thousand five hundred shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each. The holder(s) of the shares are referred to as the partner(s).

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partners adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.”

#### *Fifth Resolution*

The Sole Partner resolves to amend Article 12, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company so that it shall now read as follows:

“ **Art. 12. Delegation of Powers.** The Board of Managers shall delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to two or more managers who may act individually or jointly. The Board of Managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.”

#### *Sixth Resolution*

The Sole Partner resolves to amend Article 15 of the articles of incorporation of the Company so that it shall now read as follows:

“ **Art. 15. Supervision of the Company and financial statements.** The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) chosen among the members of the Luxembourg Institut des réviseurs d’entreprises. The independent auditor(s) shall be appointed and dismissed by the Board of Managers.

The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the partner(s).”

#### *Seventh Resolution*

The Sole Partner decides to restate the articles of incorporation in accordance with the aforementioned resolutions.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 3,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L’an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HedgeServ Holding L.P., un exempted limited partnership existant selon les lois des îles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC 24446 et ayant son siège social auprès de DE (Cayman) Limited situé à Landmark Square, West Bay Road, PO Box 775, Grand Cayman KY1-9006 (l’“Associé Unique”);

ici représenté par Monsieur Thmas Abulius, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé signée à Luxembourg, le 15 décembre 2014.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'Associé Unique de HedgeServ (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B191.250, constituée selon un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3555 en date du 25 novembre 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes conformément aux articles 14 et 19 des statuts de la Société:

#### *Première Résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais le teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société consiste dans l'exécution de toutes les opérations liées aux activités d'un agent teneur de registre, d'un agent de la communication à la clientèle et d'un agent administratif du secteur financier tels que définis dans les articles 25, 29-1 et 29-2 de la loi du 5 avril 1993, sur le secteur financier, telle que modifiée (la «Loi de 1993») sous quelque forme que ce soit et toutes les opérations qui y sont reliées.

La Société peut, dans la mesure permise par la Loi de 1993, avoir des participations sous quelque forme que ce soit et dans toute entreprise, entité ou société ayant un objet social identique, analogue ou connexe ou qui est de nature à contribuer au développement de ses affaires et de faciliter la fourniture de ses services.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, technique, industrielle, ou financière, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

#### *Seconde Résolution*

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale de toutes les parts sociales émises d'un montant de mille dollars US (USD 1,000.-) par part sociale à un montant de un dollar US (USD 1.-) par part sociale et d'ajuster le nombre d'actions émises de manière correspondante, de manière à ce que le capital social de la Société soit dorénavant représenté par vingt-cinq mille (25,000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1.-) chacune.

#### *Troisième Résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-sept mille cinq cents dollars US (USD 137,500.-) afin de l'augmenter de vingt-cinq mille dollars US (USD 25,000.-) à cent soixante-deux mille cinq cents dollars US (USD 162,500.-) par l'émission de cent trente-sept mille cinq cents (137,500) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1.-).

Les cent trente-sept mille cinq cents (137,500) nouvelles parts émises ont toutes été souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit pour un apport global en espèces d'un montant de quatre cent vingt-cinq mille dollars US (USD 425,000.-) consistant en cent trente-sept mille cinq cents dollars US (USD 137,500.-) au titre de capital social de la Société et deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars US (USD 287,500.-) au titre de prime d'émission.

Le montant de quatre cent vingt-cinq mille Dollars US (USD 425.000.-) est dès à présent à la disponibilité de la Société, comme il en a été justifié auprès du notaire soussigné.

#### *Quatrième Résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de cent soixante-deux mille cinq cents dollars US (USD 162,500.-) représenté par cent soixante-deux mille cinq cents (162,500) parts ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1.-) chacune. Il est fait ci-après référence aux porteurs de parts comme associés.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts.»

#### *Cinquième Résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12, paragraphe premier, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance doit déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs comités exécutifs ou autres, qu'ils

soient composés de ses propres membres ou non, ou à deux ou plusieurs gérants, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le Conseil de Gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.»

#### *Sixième Résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Surveillance de la Société et états financiers.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises de Luxembourg. Le (s) réviseur(s) d'entreprises est (sont) désigné(s) et révoqué(s) par le Conseil de Gérance.

Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis aux associés.»

#### *Septième Résolution*

L'Associé Unique décide de rédiger les statuts conformément aux résolutions ci-dessus.

#### *Frais et dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 3.000,-

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de discordance entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. ABULIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63331. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015840/177.

(150018917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

### **Lucidum International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 119.040.

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "LUCIDUM INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119040, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2009 du 26 octobre 2006,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1744 du 17 août 2007.

#### *Bureau*

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gerald STEVENS, avocat, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

### *Composition de l'assemblée*

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les nom, prénom, profession et domicile ou la dénomination et le siège social, ainsi que le nombre de titres de chacun d'eux, sont mentionnés dans la liste des présences ci-annexée.

Cette liste des présences est signée par chacun des actionnaires ou leurs mandataires; elle est arrêtée et signée par les membres du bureau.

### *Exposé du président*

Le Président expose et requiert le secrétaire d'acter que:

A. La présente Assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de racheter deux mille deux cent cinquante (2.250) actions propres, soit la moitié du nombre total d'actions représentant le capital de la société, étant actuellement la propriété de Monsieur Patrick BARREAU, pour le montant d'un million d'euros (1.000.000,- €) payable à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) le 31 mars 2015 et à concurrence de sept cent cinquante mille euros (750.000,- €) le 31 décembre 2015 ou avant cette date, en cas de réalisation par la filiale belge de la société, LUCIDUM BELGIQUE SA, d'une augmentation de capital supérieure à deux millions d'euros (2.000.000,- €), souscrite par de nouveaux investisseurs;

2. Abandon par Monsieur Rémy ALLEMANE, le second actionnaire, de son droit de participer à la procédure de rachat d'actions propres au bénéfice exclusif de Monsieur Patrick BARREAU;

3. Annulation des actions rachetées (2.250) et réduction corrélative du capital social pour le ramener de quarante-cinq mille euros (45.000,- €), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune, à vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- €), représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune;

4. Augmentation de capital, à concurrence de huit mille cinq cents euros (8.500,- €), pour le porter de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- €) à trente et un mille euros (31.000,- €), par la création de huit cent cinquante (850) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux résultats de la société à partir de leur création;

Ces actions nouvelles seront immédiatement souscrites en espèces au prix de dix euros (10 €) l'action, et libérées à concurrence d'un quart à la souscription;

5. Souscription et libération des actions nouvelles; constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital;

6. Mise en concordance des statuts;

7. Démission de Monsieur Patrick BARREAU de sa fonction d'administrateur et décision de porter de cinq à quatre le nombre d'administrateurs;

8. Pouvoirs donnés au conseil d'administration de mettre en oeuvre les résolutions relatives aux objets qui précèdent;

9. Divers.

B. Il existe actuellement quatre mille cinq cents (4.500) actions, d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune.

Il résulte de la liste des présences que toutes les actions sont représentées. Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

La présente Assemblée est donc légalement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

C. Pour être admises, les propositions reprises aux points (1), (3), (4) et (5) à l'ordre du jour doivent réunir les deux-tiers des voix pour lesquelles il est pris part au vote, la proposition reprise au point (2) à l'ordre du jour doit obtenir l'accord de Monsieur Rémy ALLEMANE et les propositions figurant aux points (6) et (7) doivent réunir la simple majorité des voix.

D. Chaque action donne droit à une voix.

### *Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé du Président est reconnu exact par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

### *Délibération*

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes, les points (1) et (2) de l'ordre du jour étant inversés:

#### *Première résolution*

L'Assemblée constate que Monsieur Rémy ALLEMANE renonce et abandonne son droit de participer à l'opération de rachat d'actions propres.

Monsieur Rémy ALLEMANE a marqué son accord pour l'abandon de son droit de participer à l'opération de rachat d'actions propres et de réduction subséquente du capital social et ce, au bénéfice exclusif de Monsieur Patrick BARREAU.

La proposition de réserver le droit de participer à l'opération de rachat d'actions propres définie ci-dessous au bénéfice exclusif de Monsieur Patrick BARREAU est ainsi adoptée à l'unanimité.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide le rachat par la Société de deux mille deux cent cinquante (2.250) actions, soit la moitié du nombre total d'actions représentant le capital de la Société, étant actuellement la propriété de Monsieur Patrick BARREAU, pour le montant d'un million d'euros (1.000.000,- €) payable à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) le 31 mars 2015 et à concurrence de sept cent cinquante mille euros (750.000,- €) le 31 décembre 2015 ou avant cette date, en cas de réalisation par la filiale belge de la Société, LUCIDUM BELGIQUE SA, d'une augmentation de capital supérieure à deux millions d'euros (2.000.000,- €), souscrite par de nouveaux investisseurs.

Le paiement du prix, même partiel, ne pourra en aucun cas intervenir avant l'expiration du délai d'opposition de trente jours prévu en faveur des créanciers à l'article 69, paragraphe 2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital à concurrence de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- €) pour le ramener de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (45.000,- €), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune, à vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,-€), représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune, par l'annulation des deux mille deux cent cinquante (2.250) actions propres rachetées par la Société à Monsieur Patrick BARREAU, conformément à la résolution précédente.

Ce remboursement interviendra le 31 mars 2015, par prélèvement sur le capital libéré, et conformément aux conditions prévues à l'article 69, paragraphe 2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Par conséquent, aucun paiement ne pourra intervenir en faveur de Monsieur Patrick BARREAU avant l'expiration du délai d'opposition de trente jours prévu en faveur des créanciers par la disposition légale précitée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de huit mille cinq cents euros (8.500,- €), pour le porter de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- €) à trente et un mille euros (31.000,- €), par la création de huit cent cinquante (850) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux résultats de la société à partir de leur création.

Ces actions nouvelles seront immédiatement souscrites en espèces au prix de dix euros (10,- €) l'action, et libérées à concurrence d'un quart à la souscription.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### *Souscription - Libération*

À l'instant, intervient Monsieur Rémy ALLEMANE, désormais actionnaire unique de la société, ici représenté par Monsieur Gérald STEVENS, pré-qualifié, en vertu d'une des procurations mentionnées ci-avant, lequel, représenté comme il est dit, déclare avoir parfaite connaissance de la présente augmentation de capital, du délai d'exercice de la souscription et des informations financières et comptables de l'opération, et déclare ensuite souscrire aux huit cent cinquante (850) actions nouvelles en espèces, d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune, soit pour le montant total de huit mille cinq cents euros (8 500 €).

Le souscripteur déclare, et tous les membres de l'assemblée reconnaissent, que chacune des actions ainsi souscrites est libérée à concurrence d'un quart par un versement en espèces, de sorte que la Société a dès à présent à sa disposition une somme de deux mille cent vingt-cinq euros (2.125,- €), ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Tous les membres de l'assemblée requièrent le notaire soussigné d'acter que l'augmentation de capital est intégralement souscrite, que chaque action nouvelle est libérée à concurrence d'un quart et que le capital est ainsi effectivement porté à trente et un mille euros (31.000,- €), et est représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### *Cinquième résolution*

Afin de refléter la réduction et l'augmentation de capital ci-avant réalisées, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.”

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Patrick BARREAU, avec effet au 28 novembre 2014, et décide, conformément à la loi, de voter sa décharge à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

L'Assemblée décide de ne pas remplacer l'administrateur démissionnaire et de porter le nombre d'administrateurs de cinq à quatre.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent et notamment pour effectuer le paiement du prix et procéder à l'annulation des actions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### *Clôture*

Aucun sujet n'est abordé sous le point divers.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille six cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, G. STEVENS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 8 janvier 2015. 2LAC/2015/654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014434/166.

(150017192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

---

### **Solairedirect Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.091.

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour de janvier.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Solairedirect SA, société anonyme de droit français, sise 18, Rue du Quatre Septembre, 75 002 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 492 490 057, («l'Actionnaire Unique»)

en sa qualité d'associé unique de Solairedirect Holding International S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 167.091, constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, du 20 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 avril 2012, n° 940 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, en date du 6 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 novembre 2013, n° 2746 (la «Société»),

ici représentée par Monsieur Jean-Pascal PHAM-BA, demeurant professionnellement au 18, rue Quatre-Septembre, F-75002 Paris,

spécialement mandaté à cet effet par une délégation de pouvoirs en date du 12 juillet 2013.

La prédite délégation de pouvoir, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Changement de l'année sociale de la Société en "L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante." et modification subséquente du premier alinéa de l'article 18 des statuts de la Société;

2 Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification de l'article 15 des statuts de la Société.

3 Changement de la dénomination sociale de la Société de «Solairedirect Holding International S.A.» en «Solairedirect Investment Management S.A.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

4 Nomination de Monsieur Julien POURQUERY, en tant que nouvel administrateur de la Société;

5 Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

L'Actionnaire Unique décide de clôturer l'année sociale en cours au 31 mars 2015 et en conséquence une nouvelle année sociale commencera le 1<sup>er</sup> avril 2015 et se terminera le 31 mars 2016.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la modification qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 18, premier alinéa, des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 18. (Premier alinéa).** «L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin qu'elle se tienne le premier jeudi du mois de juillet à 13.00 heures.

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 15.** «L'assemblée générale se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juillet à 13.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de «Solairedirect Holding International S.A.» en «Solairedirect Investment Management S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Solairedirect Investment Management S.A.»»

#### *Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer en tant que nouvel administrateur:

- Monsieur Julien POURQUERY, né le 26 septembre 1977 à Orléans (France), demeurant à 82, rue Lauriston, F-75116 Paris.

La durée du mandat du nouvel administrateur, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

**Follows the english version of the preceding text:**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of January.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Solairedirect SA, a French limited company, located 18, Rue du 4 Septembre, 75 002 Paris, France, registered in the register of commerce and corporations of Paris under the number 492 490 057 (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as sole shareholder of Solairedirect Holding International S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.091, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, dated 20 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 April 2012, n° 940, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, dated on September 6<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 4<sup>th</sup>, 2013, n° 2746 (the "Company"),

duly represented by M. Jean-Pascal PHAM-BA, with professional address at 18, rue du Quatre-Septembre, F-75002 Paris,

by virtue of a delegation of powers dated July 12, 2013.

Said delegation of power, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Change the business year of the Company into "The business year begins on April 1<sup>st</sup> of each year and ends on March 31<sup>st</sup> of the year" and to amend subsequently the first paragraph of the article 18 of the articles of association of the Company;

2. To amend the date of the annual general meeting of shareholders and to amend subsequently the article 15 of the articles of incorporation of the Company;

3. To change the name of the Company from «Solairedirect Holding International S.A.» to «Solairedirect Investment Management S.A.» and amendment of article 1 of the articles of association of the Company;

4. Appointment of Mr Julien POURQUERY as new director of the Company;

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change, with immediate effect, the business year which will begin on April 1<sup>st</sup> of each year and ends on March 31<sup>st</sup> of the following year.

The Sole Shareholder resolves to end the current business year on March 31<sup>st</sup>, 2015 and as a consequence a new business year will begin on April 1<sup>st</sup>, 2015 and will end on March 31<sup>st</sup>, 2016.

The Sole Shareholder resolves to amend subsequently the first paragraph of the article 18 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

**Art. 18. (First paragraph).** "The business year begins on April 1<sup>st</sup> of each year and ends on March 31<sup>st</sup> of the following year."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the date of the annual general meeting of shareholders so that it shall forthwith be held on the first Thursday of the month of July at 13.00 p.m.

The Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

**Art. 15.** "The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specifies on the convening notice on the first Thursday of the month of July at 13.00 p.m. If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from «Solairedirect Holding International S.A.» to «Solairedirect Investment Management S.A.»

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

**Art. 1.** "A joint stock company is herewith formed under the name of "Solairedirect Investment Management S.A."."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as new Director of the Company with immediate effect for a term ending at the annual general meeting to be held in 2012 the following person:

- Mr Julien POURQUERY, born on September 26, 1977 in Orléans (France), with address at 82, rue Lauriston, F-75116 Paris.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: J.-P. PHAM-BA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 26 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1349. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016171/147.

(150018066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

**NSH Natural Seed Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.348.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of the month of December, before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Frank Stolz-Page, notary's clerk, residing professionally in Mondorfles-Bains, in the Grand-Duchy of Luxembourg, acting in his capacity as proxyholder of Seed Trust, a trust governed by the laws of New Zealand, whose trustee is Credit Suisse Trust Limited, as a New Zealand limited company governed by the laws of New Zealand, having its registered office at Level 15, West Plaza, Cnr Albert and Fanshawe Streets, Auckland 1010, New Zealand, registered with the New Zealand Companies Office of New Zealand under company number 1245275, sole shareholder (the Sole Shareholder) of NSH NATURAL SEED HOLDING Ltd, a private limited liability company established in Cyprus, having its registered office at 28 Oktovriou & Aimiliou Chourmouziou, 249, 3035, Limassol, Cyprus, registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number - 293515, incorporated in Cyprus on September 9, 2011 (the Company),

by virtue of a proxy given under private seal on November 21, 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said appearing person, acting in such capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. that in accordance with the minutes of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company recorded in a deed of the undersigned notary on November 25, 2014 (the Meeting), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Notarial Deed), the Sole Shareholder resolved to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Limassol, Cyprus to the city of Luxem-

bourg, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved and with corporate continuance (the Transfer), with said Transfer being subject to and effective as from the date of the issuance (the Condition Precedent) by the Registrar of Companies of Cyprus of a consent for continuance ( ) (the Consent);

II. that it results from a certificate issued by the management of the Company as of the date hereof (the Certificate) that since the date of the audited balance sheet (dated July 31, 2014) attached to the Notarial Deed (the Balance Sheet) and as of the date hereof, no material change in the financial situation of the Company has occurred which would imply that such Balance Sheet has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof. A copy of such Balance Sheet and such Certificate, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with registration authorities;

III. that on November 24, 2014, the Registrar of Companies of Cyprus issued the Consent which has been delivered to Intertrust Director Services Ltd on December 5, 2014 and, subsequently, by Intertrust Director Services Ltd to the undersigned notary on December 10, 2014; and

IV. considering that the Consent has been issued by the Registrar of Companies of Cyprus on November 24, 2014 (i.e. one day before the Meeting), the Condition Precedent has been satisfied and the Transfer has become effective as of November 25, 2014, as indicated in the Certificate, as opposed to the date of issuance as indicated in the Notarial Deed which is, to the extent required, amended in this respect. A copy of such Consent, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with registration authorities.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre,

par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains au Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de Seed Trust, un trust régi par les lois de Nouvelle Zélande, dont le fiduciaire est Credit Suisse Trust Limited, sous la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Nouvelle Zélande, ayant son siège social à Level 15, West Plaza, Cnr Albert and Fanshawe Streets, Auckland 1010, Nouvelle Zélande, immatriculée au Bureau des Sociétés (Companies Office) de Nouvelle Zélande sous le numéro 1245275, associé unique (l'Associé Unique) de NSH NATURAL SEED HOLDING Ltd, une société à responsabilité limitée établie à Chypre, ayant son siège social au 28 Oktovriou & Aimiliou Chourmouziou, 249, 3035, Limassol, Chypre, immatriculée au Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE293515, constituée à Chypre le 9 septembre 2011 (la Société), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 novembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations suivantes:

I. qu'en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la Société consigné dans un acte du notaire soussigné du 25 novembre 2014 (l'Assemblée), non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'Acte Notarié), l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Limassol, Chypre à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans que la Société ne soit dissoute mais avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale (le Transfert), ce Transfert étant soumis à, et prenant effet à compter de la date d'émission (la Condition Suspensive) par le Registre des Sociétés de Chypre d'un certificat d'approbation de continuation ( ) (l'Approbation);

II. qu'il résulte d'un certificat émis par la gérance de la Société à la date des présentes (le Certificat) que depuis la date du bilan audité (daté du 31 juillet 2014) annexé à l'Acte Notarié (le Bilan) et qu'à la date des présentes, aucun changement matériel n'est intervenu dans la situation financière de la Société qui impliquerait que ce Bilan soit devenu matériellement incorrect et ne donne pas une vision réelle et juste de la situation financière de la Société à la date des présentes. Une copie de ce Bilan et de ce Certificat, après avoir été signés ne varietur par le notaire soussigné et par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, resteront annexées au présent acte et seront soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

III. qu'en date du 24 novembre 2014, le Registre des Sociétés de Chypre a émis l'Approbation qui a été délivrée à Intertrust Director Services Ltd le 5 décembre 2014 et, par la suite, par Intertrust Director Services Ltd au notaire soussigné le 10 décembre 2014; et

IV. considérant que l'Approbation a été émise par le Registre des Sociétés de Chypre le 24 novembre 2014 (i.e. un jour avant l'Assemblée), la Condition Suspensive a été satisfaite et le Transfert a pris effet au 25 novembre 2014, tel qu'indiqué dans le Certificat, contrairement à la date d'émission telle qu'indiquée dans l'Acte Notarié, qui est, pour autant que requis, modifié à cet égard. Une copie de cette Approbation, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête du mandataire de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, qui est connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2014. REM/2014/2902. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003290/143.

(150003038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

#### **HTS CAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.702.

#### **TS Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.713.

### JOINT MERGER PROPOSAL

The board of directors of each of the Merging Companies (the Boards and individually a Board) have hereby resolved to draw up this joint merger proposal (the Joint Merger Proposal) in accordance with the provisions of articles 261 and 278 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the Law) and to present it to their respective general meeting of shareholders.

The merger contemplated in the Joint Merger Proposal is to be carried out by way of the absorption by the public limited liability company (société anonyme) HTS Cap S.A. (the Acquiring Company) of its one hundred per cent (100%) subsidiary, the public limited liability company (société anonyme) TS Invest S.A. (the Company Ceasing To Exist and together with the Acquiring Company referred to as the Merging Companies or individually as a Merging Company) in accordance with articles 261 and following and articles 278 and 279 of the Law.

**1. Description of the contemplated merger.** The Boards propose to carry out a merger by absorption that will entail the transfer of all assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to the Acquiring Company in accordance with and pursuant to the provisions of article 278 of the Law (the Merger).

The Boards mutually undertake to take all required steps in order to carry out the Merger in accordance with the terms and conditions detailed in this Joint Merger Proposal.

In accordance with article 272 of the Law, the Merger will become effective inter partes when the concurring decisions to approve the Merger of the shareholders' meetings of the Merging Companies will have been adopted (the Effective Date).

The Merger will however only be enforceable towards third parties after the publication in accordance with article 9 and article 273 (1) of the Law of the minutes of the general meetings of shareholders approving the merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial).

#### **2. Information to be provided pursuant to articles 278 and 261 (2) of the law.**

2.1 Form, corporate name and registered office of the Merging Companies

2.1.1 The Acquiring Company

The public limited liability company (société anonyme) HTS Cap S.A. has its registered office at 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 85.702.

#### 2.1.2 The Company Ceasing To Exist

The public limited liability company (société anonyme) TS Invest S.A. has its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 123.713;

2.2 Date as from which the operations of the Company Ceasing to Exist will be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Acquiring Company

For accounting purposes, the operations of the Company Ceasing to Exist will be treated as being carried out on behalf of the Acquiring Company as from January 1, 2015.

2.3 Rights guaranteed by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares (or the measures it intends to take in their regard)

There are neither shareholders having special rights nor holders of securities other than shares.

2.4 Special advantages granted to the members of the administrative, executive, supervisory or monitoring bodies of the Merging Companies

The members of the administrative, executive, supervisory or monitoring bodies, if any, of the Merging Companies will not be entitled to receive any special benefits in connection with or as a result of the Merger.

### 3. Additional provisions.

(a) The costs of the Merger will be incurred by the Acquiring Company.

(b) The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the Merger in accordance with the legal and statutory requirements of the Merging Companies,

(c) The Acquiring Company will carry out all required and necessary formalities in order to carry out the Merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to the Acquiring Company.

(d) The shareholders of the Merging Companies will be entitled to inspect the following documents at the registered office of the Merging Companies or on their website, if any, at least one month before the date of the general meetings of the shareholders to be convened to decide on the Joint Merger Proposal:

(i) the Joint Merger Proposal; and

(ii) the annual accounts and annual reports of the Merging Companies for the last three financial years, if any.

(e) A copy of the above mentioned documents will be granted free of charge upon request by a shareholder.

(f) The present Joint Merger Proposal has been drawn up in Luxembourg on January 29, 2015, in three (3) original copies, in order to be registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to be published in the Memorial at least one month prior to the date of the general meeting called to decide on the Joint Merger Proposal.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

Les conseils d'administration des Sociétés qui Fusionnent (les Conseils, et individuellement un Conseil) ont décidé par les présentes d'établir ce projet commun de fusion (le Projet Commun de Fusion) conformément aux dispositions des articles 261 et 278 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et de le présenter à l'assemblée générale de leurs actionnaires respectifs.

La fusion envisagée dans le Projet Commun de Fusion est à réaliser par l'absorption par la société anonyme HTS Cap S.A. (la Société Absorbante) de sa filiale à 100%, la société anonyme TS Invest S.A. (la Société Absorbée et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés qui Fusionnent ou individuellement une Société qui Fusionne) en conformité avec les articles 261 et suivants et les articles 278 et 279 de la Loi.

**1. Description de la fusion envisagée.** Les Conseils proposent de réaliser une fusion par absorption qui entraînera le transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante en conformité avec les dispositions de l'article 278 de la Loi (la Fusion).

Les Conseils s'engagent mutuellement à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la Fusion, conformément aux conditions détaillées dans ce Projet Commun de Fusion.

Conformément à l'article 272 de la Loi, la Fusion prendra effet entre les Sociétés qui Fusionnent lorsque les décisions concordantes d'approbation de la Fusion auront été adoptées par les assemblées générales des actionnaires des Sociétés qui Fusionnent (la Date de Prise d'Effet).

La Fusion prendra seulement effet envers les tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des actionnaires des Sociétés qui Fusionnent au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), conformément à l'article 9 et à l'article 273 (1) de la Loi.

### 2. Informations fournies en vertu des articles 278 et 261 (2) de la loi.

2.1 Type de personne morale, dénomination sociale et siège social des Sociétés qui Fusionnent

2.1.1 La Société Absorbante

La société anonyme HTS Cap S.A. a son siège social au 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.702.

### 2.1.2 La Société Absorbée

La société anonyme TS Invest S.A. a son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.713.

2.2 Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées, à des fins comptables, comme étant réalisées pour le compte de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées, à des fins comptables, comme étant réalisées pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

2.3 Droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux détenteurs de titres autres que des actions (ou mesures qu'elle veut adopter à leur égard)

Il n'y a ni actionnaires ayant des droits spéciaux, ni détenteurs de titres autres que des actions.

2.4 Avantages spéciaux accordés aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés qui Fusionnent

Les membres des Conseils, les membres des organes de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés qui Fusionnent ne recevront pas d'avantages spéciaux en rapport avec ou à la suite de la Fusion.

### 3. Dispositions supplémentaires.

(a) Le coût de la Fusion incombera à la Société Absorbante.

(b) Les soussignés s'engagent réciproquement à prendre toutes les mesures en leur pouvoir afin de réaliser la Fusion conformément aux exigences légales et statutaires des Sociétés qui Fusionnent.

(c) La Société Absorbante effectuera toutes les démarches nécessaires et requises à la réalisation de cette Fusion ainsi qu'au transfert de l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

(d) Les actionnaires des Sociétés qui Fusionnent auront le droit d'inspecter les documents suivants au siège social desdites sociétés ou le cas échéant sur leur site web, au moins un mois avant la date des assemblées générales des actionnaires qui seront convoquées afin de se prononcer sur le Projet Commun de Fusion:

(i) le Projet Commun de Fusion;

(ii) les comptes annuels et le rapport annuel des Sociétés qui Fusionnent des trois derniers exercices sociaux, le cas échéant.

(e) Une copie des documents mentionnés ci-dessus peuvent être obtenus gratuitement à la demande d'un actionnaire.

(f) Le présent Projet Commun de Fusion a été établi le 29 janvier 2015 à Luxembourg, en trois (3) originaux, aux fins d'être déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le Projet Commun de Fusion.

Signature page for Joint Merger Proposal for the merger between TS Invest S.A. and HTS Cap S.A.

The Board of directors of TS Invest S.A.

Mr Jacek Korn / TCG Gestion SA

Director / Director

- / Represented by Catherine Noens As permanent representative

The Board of directors of HTS Cap S.A.

Mr Tadeusz Siek / TCG Gestion SA

Managing director / Director

- / Represented by Catherine Noens As permanent representative

Référence de publication: 2015017276/132.

(150019833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

### Chauffage-Sanitaire Rick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 26, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2014207752/10.

(140233361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---

**Eurodev International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 107.533.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EURODEV INTERNATIONAL S.A. (la «Société Absorbée»), une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107533, et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, constituée suivant acte notarié en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 882 du 13 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour:

*Ordre du jour*

1. Présentation:

- Du projet de fusion en date du 19 novembre 2014 prévoyant l'absorption par MANULOC INTERNATIONAL de la Société anonyme de droit luxembourgeois EURODEV INTERNATIONAL S.A. (société absorbée), ayant son siège social situé au 54, blv Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210, Luxembourg; la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante, ledit projet de fusion qui a été publié au Mémorial C.

- Des rapports écrits des organes de gestion des sociétés qui fusionnent, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange.

2. Renonciation expresse au rapport des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266 (5) de la loi en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

3. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

4. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par MANULOC INTERNATIONAL aux conditions prévues par le projet de fusion notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion et par conséquent augmentation du capital social de notre Société à concurrence de EUR 1.550 en vue de porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500 à EUR 14.050 par la création et l'émission de 62 parts sociales nouvelles d'une valeur de EUR 25,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 46,82 par action soit un total de EUR 2.902,93. Ces montants peuvent être adaptés en fonction des valorisations faites;

5. Attribution des nouvelles parts sociales émises à l'actionnaire unique -conformément à l'article 189 al.1 de la loi du 10 août 1915- en contrepartie du transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à MANULOC INTERNATIONAL et annulation pure et simple des actions de la société absorbée;

6. Prise d'effet de la fusion;

7. Modification de l'article 6 des statuts de MANULOC INTERNATIONAL pour prendre en comptes les résolutions prises ci-dessus

8. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société absorbée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la dissolution.

9. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants resteront annexées au présent acte.

IV. Que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée; ayant pu ainsi être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'assemblée déclare qu'elle a pris connaissance du projet de fusion publié au Mémorial C du 27 novembre 2014, prévoyant l'absorption de la Société par MANULOC INTERNATIONAL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69073 (la «Société Absorbante») et des rapports écrits des organes de gestion des sociétés qui fusionnent, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange.

La fusion s'opérera par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée prend note de la renonciation expresse au rapport des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266 (5) de la loi en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

#### *Troisième résolution*

L'assemblée constate que les actionnaires ont pu prendre dûment connaissance de tous les documents énumérés à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi de 1915»),

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 3576 du 27 novembre 2014 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'assemblée décide de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par MANULOC INTERNATIONAL aux conditions prévues par le projet de fusion notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion. Par conséquent le capital de la société MANULOC INTERNATIONAL sera augmenté à concurrence de EUR 1.550 en vue de porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500 à EUR 14.050 par la création et l'émission de 62 parts sociales nouvelles d'une valeur de EUR 25,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 46,82 par action soit un total de EUR 2.902,93 et les statuts de Manuloc International seront modifiés en conséquence.

Les parts nouvelles de la société MANULOC INTERNATIONAL seront attribuées à l'actionnaire unique de EURODEV INTERNATIONAL S.A. en contrepartie du transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à MANULOC INTERNATIONAL

#### *Cinquième résolution,*

L'Assemblée constate que, sous réserve d'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MANULOC INTERNATIONAL, précitée, la fusion a les effets suivants:

- a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée est transmis à la société absorbante;
- b. la société absorbée cesse d'exister.

Les livres et documents de la société absorbée resteront déposés au siège social de la société absorbante pendant une durée de cinq ans.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée constate que la fusion est réalisée lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause et prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir du 29 décembre 2014 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société absorbée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du projet de fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées à la Société Absorbée par la fusion réalisée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.-S. GUILLET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 2 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/48. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014248/120.

(150017193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

---

**Manuloc International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 69.073.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «MANULOC INTERNATIONAL», ayant son siège social à L-4149 Esch-Alzette, 37, rue Romain Fandel, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, le 10 mars 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 435 du 10 juin 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 831 du 26 avril 2006.

L'assemblée se compose de son seul associé à savoir:

La société de droit français MANULOC S.A., ayant son siège à F-57063 Metz, 7, rue Teilhard de Chardin, Ici représentée par Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

L'associé unique déclare délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Présentation:

- Du projet de fusion en date du 19 novembre 2014 prévoyant l'absorption par MANULOC INTERNATIONAL de la Société anonyme de droit luxembourgeois EURODEV INTERNATIONAL S.A. (société absorbée), ayant son siège social situé au 54, blv Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210, Luxembourg; la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante, ledit projet de fusion qui a été publié au Mémorial C.

- Des rapports écrits des organes de gestion des sociétés qui fusionnent, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange.

2. Renonciation expresse au rapport des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266 (5) de la loi en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

3. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

4. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par MANULOC INTERNATIONAL aux conditions prévues par le projet de fusion notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion et par conséquent augmentation du capital social de notre Société à concurrence de EUR 1.550 en vue de porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500 à EUR 14.050 par la création et l'émission de 62 parts sociales nouvelles d'une valeur de EUR 25,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 46,82 par action soit un total de EUR 2.902,93. Ces montants peuvent être adaptés en fonction des valorisations faites;

5. Attribution des nouvelles parts sociales émises à l'actionnaire unique -conformément à l'article 189 al.1 de la loi du 10 août 1915- en contrepartie du transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à MANULOC INTERNATIONAL et annulation pure et simple des actions de la société absorbée;

6. Prise d'effet de la fusion;

7. Modification de l'article 6 des statuts de MANULOC INTERNATIONAL pour prendre en comptes les résolutions prises ci-dessus

8. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société absorbée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la dissolution;

9. Divers.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'assemblée déclare qu'elle a pris connaissance du projet de fusion publié au Mémorial C du 27 novembre 2014 prévoyant l'absorption de la société EURODEV INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107533, (la «Société Absorbée») par MANULOC INTERNATIONAL, et des rapports écrits des organes de gestion des sociétés qui fusionnent, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange.

La fusion s'opérera par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante.

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend note de la renonciation expresse au rapport des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266 (5) de la loi en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que les associés ont pu prendre dûment connaissance de tous les documents énumérés à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi de 1915»),

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 3576 du 27 novembre 2014 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'assemblée décide de réaliser la fusion par absorption de la société EURODEV INTERNATIONAL par MANULOC INTERNATIONAL aux conditions prévues par le projet de fusion notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion.

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au rapport d'échange tel que prévu dans le projet de fusion.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social en conséquence à concurrence de EUR 1.550 (mille cinq cent cinquante euros) en vue de porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 14.050 (quatorze mille cinquante euros) par la création et l'émission de 62 (soixante-deux) parts sociales nouvelles d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 46,82 (quarante-six euros quatre-vingt-deux cents) par action soit un total de EUR 2.902,93 (deux mille neuf cent deux euros quatre-vingt-treize euros).

Les parts sociales nouvelles de la société MANULOC INTERNATIONAL seront attribuées à l'associé unique de EURODEV INTERNATIONAL S.A. en contrepartie du transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à MANULOC INTERNATIONAL.

*Cinquième résolution,*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 14.050 (quatorze mille cinquante euros) divisé en cinq cent soixante-deux (562) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune:

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»

*Sixième résolution*

L'assemblée constate que la fusion est réalisée lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause et prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir du 29 décembre 2014 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

*Constatation*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du projet de fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées à la Société Absorbée par la fusion réalisée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.-S. GUILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 2 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/49. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014457/112.

(150017219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

**Lux Renta Immobilia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 84.582.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze,

Le vingt-deux janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «LUX RENTA IMMOBILIA S.A.», avec siège social à L-1445 Luxembourg-Strassen, 3, rue Thomas Edison, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 414 du 14 mars 2002, mise en liquidation suivant acte reçu par le prédit notaire METZLER en date du 13 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 909 du 9 mai 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.582, au capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline KAYSER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincenzo LOGRILLO, promoteur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalables.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Décharge à donner aux administrateurs, à l'administrateur-délégué, ainsi qu'au commissaire.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation en date du 20 décembre 2014.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice respectif de leurs mandats.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs, à l'administrateur-délégué, ainsi qu'au commissaire pour l'exercice de leur mandat respectif.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme «LUX RENTA IMMOBILIA S.A.».

Tout passif ou actif de la société encore non exigible, non réalisé ou inconnu, à la date de la présente assemblée, sera pris en charge par le(s) actionnaires(s) de la société, réparti le cas échéant au prorata de leurs participations dans la société.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. KLINGELE, J. KAYSER, V. LOGRILLO, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016616/69.

(150019554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Battersea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.627.

—  
EXTRAIT

L'actionnaire prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

L'actionnaire décide que les livres et documents de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 29 décembre 2014 au 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207636/12.

(140233224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---

**Air Bag One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.608.

—  
Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Décembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015000723/12.

(140235617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

## The Nina SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 193.180.

—  
*Extrait du contrat social constitutif du 26 septembre 2014*

En date du 26 septembre 2014, THE PINTA S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190675 (l'Associé Commandité) et l'associé commanditaire ont conclu un contrat social (le Contrat Social) pour la constitution d'une société en commandite spéciale (la Société) qu'ils souhaitent établir entre eux et dont est extrait ce qui suit:

**1. Dénomination et Forme.** La Société a pour dénomination THE NINA SCSp. Elle est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par le présent Contrat Social.

**2. Siège Social.** Le siège social de la Société se situe au 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**3. Objet social.** La Société a pour objet (i) la détention de participations dans une société anonyme de droit luxembourgeois et de véhicules d'investissements ainsi que (ii) la surveillance et la réalisation des investissements en rapport avec, ou provenant des participations et des véhicules d'investissements qu'elle possède et des autres investissements réalisés directement ou indirectement et divisera et distribuera les revenus ainsi réalisés aux associés de la Société.

La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**4. Durée.** La Société est établie à compter du 26 septembre 2014 pour une durée indéterminée.

**5. Responsabilité de l'Associé Commandité de la Société.** L'Associé Commandité est personnellement et solidairement responsable de toutes les dettes de la Société que les actifs de la Société ne peuvent pas couvrir.

**6. Gestion de la Société.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de neuf membres pour une durée maximum de neuf ans (le Conseil). Seuls les associés peuvent être et rester membres du Conseil.

Le Conseil élit en son sein un président.

Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés aux Associés par la Loi ou le Contrat Social et a les pleins pouvoirs pour exercer et approuver au nom de la Société tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

Le Conseil peut à tout moment déléguer ses fonctions de gérance et ses pouvoirs en tout ou partie. Le président peut déléguer son pouvoir de représentation et de signature en tout ou partie.

Le premier Conseil se compose des membres suivants nommés pour une durée de trois ans:

- Monsieur Dominique COURNE, domicilié au 819 Ang Mokio Avenue 2, Horizon Green, 567821 Singapour;
- Monsieur Philippe Hetland BRAULT, domicilié au 116 bis rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine (France);
- Monsieur Jacques FAURISSON, domicilié au 28 rue Chauveau, 92200 Neuilly-sur-Seine (France);
- Monsieur François CADIOU, domicilié au 23, avenue Alfred de Musset, 78100 Le Vésinet (France);
- Monsieur Timothy WEBB, domicilié à Résidence Alpine Lodge 812, Wyssmulleriweg 11, 3792 Saanen-Gstaad (Suisse);
- Monsieur Timothy Taylor JONES, domicilié au 2 rue Fabert, 75007 Paris (France);
- Monsieur Bruno JOURDAN-BARRY, demeurant au 9, rue du Perche, 75003 Paris (France);
- Monsieur Gilbert WALTER, domicilié au 7, chemin Louis Dunant, 1202 Genève (Suisse); et
- Monsieur Thierry CHARVET, domicilié au 14, rue de Billancourt, 92100 Boulogne-Billancourt (France).

Monsieur Timothy Taylor Jones est élu président du Conseil.

**7. Représentation de la Société.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du président du Conseil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000667/52.

(140235181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.